

Nom de l'établissement:

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2016-2017
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
DE NIVEAU UNIVERSITAIRE**

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Secteur de l'enseignement supérieur
Direction générale du financement
Août 2017**

TABLEAU 1 : TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom et fonction	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée ⁽¹⁾	Montant reçu d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
Jean, Johanne - Rectrice	169 026	2 153			12	
Boisvert, Luc - Vice-recteur aux ressources	146 317	4 403			12	
Martel, Denis - Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création	152 121	2 968			12	
Rioux, Martine - Secrétaire générale	152 121	545			12	
Leblanc, Patrice - Doyen gestion académique et aux études	137 250	14 507			12	
Tremblay Francine - Doyenne à la recherche et à la création	137 250	3 271			4,5	
Valeria, Osvaldo - Doyen à la recherche et à la création	137 250	3 615			2	50%

⁽¹⁾ La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2016-2017 doit apparaître en note complémentaire à l'état du traitement.

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

		Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Étendue du traitement	Salaires de base ⁽⁴⁾	Autres composantes du traitement ⁽⁵⁾
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4.5 ⁽¹⁾	16,56	Le plus élevé ⁽⁴⁾	143 508	73 405
		Moyenne ⁽³⁾	117 185	17 365
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	77 776	200
Personnel de direction des services	9,92	Le plus élevé ⁽⁴⁾	137 250	6 343
		Moyenne ⁽³⁾	107 130	3 218
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	81 505	73
Personnel de gérance des emplois de soutien	0	Le plus élevé ⁽⁴⁾	0	0
		Moyenne ⁽³⁾	0	0
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	0	0

⁽¹⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

⁽²⁾ En équivalence au temps plein.

⁽³⁾ Le calcul de la moyenne du salaire de base et des autres composantes du traitement réfère au traitement versé durant l'exercice financier 2016-2017.

⁽⁴⁾ Concernant la colonne relative au salaire de base, les termes « le plus élevé » et « le moins élevé » correspondent aux salaires officiels les plus élevés et les moins élevés qui étaient en vigueur le 30 avril 2017.

⁽⁵⁾ Concernant la colonne relative aux autres composantes du traitement, les termes « le plus élevé » et « le moins élevé » réfèrent toujours à des composantes de traitement versées durant l'exercice financier 2016-2017.

TABLEAU 3 : VALEUR MONÉTAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1^{re} partie: Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Allocations et frais remboursés	
	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
Jean, Johanne - Rectrice	12	39 541
Boisvert, Luc - Vice-recteur aux ressources	12	9 616
Martel, Denis - Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création	12	7 986
Rioux, Martine - Secrétaire générale	12	6 598
Leblanc, Patrice - Doyen gestion académique et aux études	12	9 012
Tremblay Francine - Doyenne à la recherche et à la création	4,5	541
Valeria, Osvaldo - Doyen à la recherche et à la création	2	2 104

2^e partie: Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽¹⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4.5 ⁽²⁾	17	Le plus élevé	32 434
		Moyenne ⁽¹⁾	9 211
		Le moins élevé	0
Personnel de direction des services	11	Le plus élevé	22 158
		Moyenne ⁽¹⁾	5 628
		Le moins élevé	0
Personnel de gérance des emplois de soutien	0	Le plus élevé	-
		Moyenne ⁽¹⁾	-
		Le moins élevé	-

⁽¹⁾ Pour le calcul de la moyenne, il faut considérer au diviseur que les personnes concernées par une allocation ou un remboursement de dépenses, que ce dernier ait été versé aux personnes visées ou versé directement par l'Université à un fournisseur de service.

⁽²⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3 relatif au personnel de direction supérieure.

ÉTAT DU TRAITEMENT 2016-2017

Page 4 de 4

ÉTABLISSEMENT : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE PERSONNEL DE LA DIRECTION SUPÉRIEURE

1) Liste détaillée des composantes du traitement imposable applicables en sus du salaire de base

Les composantes du traitement comprennent, selon le cas, la partie employeur relative aux couvertures d'assurance maladie, mutilation et vie, les primes d'affectation, les primes de direction, les suppléments pour médiatisation, les contrats additionnels, les redevances, les rémunérations diverses et les remboursements des cotisations professionnelles.

2) Fonction - Rectorat

Composantes du traitement imposable applicables en sus du salaire de base	
Assurance-vie	296
Assurance mutilation	11
Assurance maladie	1846

3) Valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés

Jean, Johanne - Rectrice	169 026
Martel, Denis - Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	152 121
Rioux, Martine - Secrétaire générale	152 121

4) Autorisation quant à l'usage d'un droit d'indemnité

S'il y a lieu, une copie de la résolution sera jointe.